

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Propheta Louis](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f899dbe96e174abd6f8befde>

Date d'obtention : 2024-05-10 15:02:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est important de suivre les protocoles afin de bien faire les interventions avec les bonnes étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La manière d'intervenir et suivre les bonnes étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Des fois les élèves dans leurs spontanéités nous montrent des images ou nous envoient des images par TEAMS de situations qu'ils dénoncent, je vais faire très attention à cela j'aurais dorénavant plus tendance à poser des questions avant de regarder parce que des fois pour eux ce sont des images drôles mais que cela peut avoir une connotation qui frôle la pornographie.